



Saint-Denis, le 29 février 2008

ABROGATION DU CNE ET REQUALIFICATION DES ANCIENS CNE EN CDI UN LONG COMBAT QUI FINIT PAR PAYER !

Le projet de loi formalisant la transcription de l'accord sur « la modernisation du marché du travail » confirme les avancées sociales importantes contenues dans cet accord.

La CFDT a fait de l'abrogation du CNE l'un des enjeux de cette négociation. Elle a obtenu en toute fin de négociation, son inscription dans le texte de l'accord.

Elle relève avec satisfaction la confirmation de cette disposition dans le projet de loi et la requalification en contrat à durée indéterminée des CNE conclus antérieurement.

L'abrogation du CNE va mettre un terme, pour des centaines de salariés, à la période d'incertitude qui leur restait à accomplir avant d'atteindre les deux ans d'ancienneté. Par ailleurs, l'obligation faite à l'employeur de motiver leur éventuel licenciement les rétablit dans leur droit.

La négociation collective a permis de formaliser un engagement des employeurs quant au respect des salariés. Cet acquis interdira dorénavant à tout gouvernement d'y revenir unilatéralement et sans concertation.